



© Manuel Bouquet Terra

▲ Une usine de recyclage de batteries électriques à Trappes.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE, PILIER DE LA TRANSITION

LE RÔLE CLÉ DU RECYCLAGE ET DU RÉEMPLOI

La transition écologique devenant une priorité mondiale, le recyclage et le réemploi émergent comme pilier essentiel de la durabilité et de la résilience. Federrec concourt indirectement, en valorisant et transformant les déchets en nouveaux produits, à la lutte contre la surconsommation des ressources et au dérèglement climatique.

Jean-François Carencio,
président délégué de la Fédération
des entreprises du recyclage, du
réemploi et de l'économie circulaire
(Federrec), ancien ministre, ancien
préfet de région

La nécessaire transition écologique n'est que l'une des réponses à la « polycrise mondiale » (comme l'appelle Edgar Morin), que nous traversons (réchauffement climatique et surconsommation des ressources). Cette polycrise se manifeste aujourd'hui par des crises diplomatiques, militaires, migratoires, alimen-

taires, démocratiques et écologiques sur l'ensemble de la planète. Chaque solution, même provisoire, même limitée, à l'aune de ces nombreuses crises (c'est-à-dire le changement, le passage), permet de faire reculer le chaos qui nous est promis si nous ne faisons rien. La crise est un passage : choisissons la bonne direction !

Économie circulaire, un impératif

Au cœur de la transition écologique (la seule voie possible face à la double crise du réchauffement climatique et de la surconsommation des ressources de la planète), il est essentiel de reconnaître le rôle fondamental du secteur des recyclages et du réemploi.

En cette ère de défis environnementaux sans précédent, la transition écologique est donc devenue aujourd'hui un impératif mondial. Le changement climatique, avec ses conséquences dévastatrices sur notre planète, nous pousse à repenser fondamentalement nos modes de production et de consommation.

Il est incontestable que l'économie circulaire est la seule voie possible pour éviter les deux catastrophes qui découleraient soit du choix de la décroissance, soit de celui du laisser-aller d'une économie débridée, émettrice de CO₂ et destructrice de l'espace. La décroissance, c'est en effet le refus de prendre en considération les besoins vitaux des plus pauvres de notre planète (ici en France, mais surtout dans les pays toujours démunis du Sud).

Il est commode de dire « Assez » lorsque l'on est repu. Il est alors trop facile d'ignorer l'autre. C'est un choix égoïste des plus nantis, quelle que soit la coloration moderne et progressiste que parvient parfois à lui donner la lecture des réseaux sociaux. À l'inverse, le « laisser-aller productiviste » a des conséquences maintenant très bien explicitées en matière de réchauffement climatique et de surconsommation d'espace. Ce laisser-aller, lui aussi, condamne à mort les plus démunis d'entre nous, dans les pays du Sud notamment, mais aussi dans le Pacifique. Entre les deux, il subsiste le choix, ou plutôt l'obligation de l'économie circulaire : seule solution, seul passage possible qui s'offre à nous. En deuxième lieu, l'économie circulaire n'est pas réservée aux associations d'insertion et de solidarité. C'est une activité éco-



Au cœur de la transition écologique (la seule voie possible face à la double crise du réchauffement climatique et de la surconsommation des ressources de la planète), il est essentiel de reconnaître le rôle fondamental du secteur des recyclages et du réemploi. ”

nomique à part entière qu'il appartient à toutes les entreprises de développer. L'effet miroir entre le secteur du recyclage et du réemploi et celui de l'économie « sociale et solidaire » est contre-productif pour le combat écologique à mener. Entendons-nous bien, il faut se réjouir des développements de l'économie sociale et solidaire (et c'est le président de Coallia, que je suis, qui pourrait vous en parler), mais il importe de ne pas réduire le recyclage et le réemploi à ce système-là. Ils doivent y participer activement, mais les emplois de l'économie circulaire ne se limitent pas aux emplois de réinsertion et d'accueil.

Ce à quoi j'appelle, c'est au développement global des entreprises du recyclage et du réemploi, car elles créent ainsi des emplois durables et non

délocalisables, concourent à l'aménagement du territoire en maintenant de l'activité en milieu rural, et luttent bien sûr contre le réchauffement climatique et le gaspillage des ressources de notre planète. Ce sont les trois piliers de l'économie circulaire : écologie, emploi et aménagement du territoire.

Un cadre européen à renforcer

Rappelons encore que sur le plan économique, la transition écologique représente certes un défi, mais aussi une opportunité considérable d'emploi, d'innovation, d'amélioration de nos comptes extérieurs et d'indépendance nationale. Rappelons aussi que cette transition écologique suppose une coopération internationale sans



© Damien Valente | Terra

Un exemple d'économie circulaire : collecte et rénovation de jouets dans les ateliers Rejoué.

➤ précédent et des politiques européennes fortes et cohérentes : aucun pays en Europe ne peut réussir seul, et cela a plus de sens à 27 pays et 500 millions d'habitants, pour être efficace, changer le monde et le modèle. Pourtant, il m'importe, en tant qu'Européen convaincu, d'émettre deux ou trois critiques à l'égard des institutions européennes sur ce sujet, notamment concernant la surréglementation et la suradministration : en la matière, l'administration de l'Europe n'a pas plus à envier à l'administration française ! Ensuite, il incombe d'adopter une position idéologique forte et adaptée aux défis du moment : il n'est pas possible à la fois d'importer en Europe des produits recyclés qui ne sont pas aux standards européens, et d'interdire d'exporter des « matières premières issues du recyclage », au motif qu'elles seraient considérées comme déchets, même après recyclage. Cela n'a aucun sens, menace les entreprises et nuit au combat écologique. Enfin, démocratiquement, il serait inconcevable d'avoir une appétence sans fin pour l'élargissement de la réglementation européenne sur tous les sujets.

Il convient d'y aller vite, mais de façon ordonnée !

Construire une gouvernance collective

L'évolution vers une économie circulaire est en outre de nature à renforcer la position de la France dans le monde, grâce à des collaborations écologiques ciblées avec certains pays et certaines entreprises. En d'autres termes, c'est une belle opportunité pour notre pays. Mais il est souhaitable que, sur le plan juridique, le Parlement, par ses lois, et le gouvernement, par ses décrets, comprennent enfin (et l'économie circulaire est un bon champ de bataille) que la complexité des règles nuit à leur efficacité, que la confiance vaut mieux que la défiance, que la concertation préalable à toute mesure favorise sa mise en œuvre, et que la lisibilité par tous des lois et règlements est une condition *sine qua non* de démocratie.

Dans ce contexte, Federrec est là pour jouer un rôle moteur dans la promotion du recyclage en tant que pierre angulaire de la transition écologique, par un travail collaboratif sans relâche avec les

partenaires gouvernementaux, sociaux, industriels et communautaires, afin de mettre en œuvre des politiques et des initiatives qui favorisent une économie circulaire dynamique et durable sur l'ensemble du territoire national.

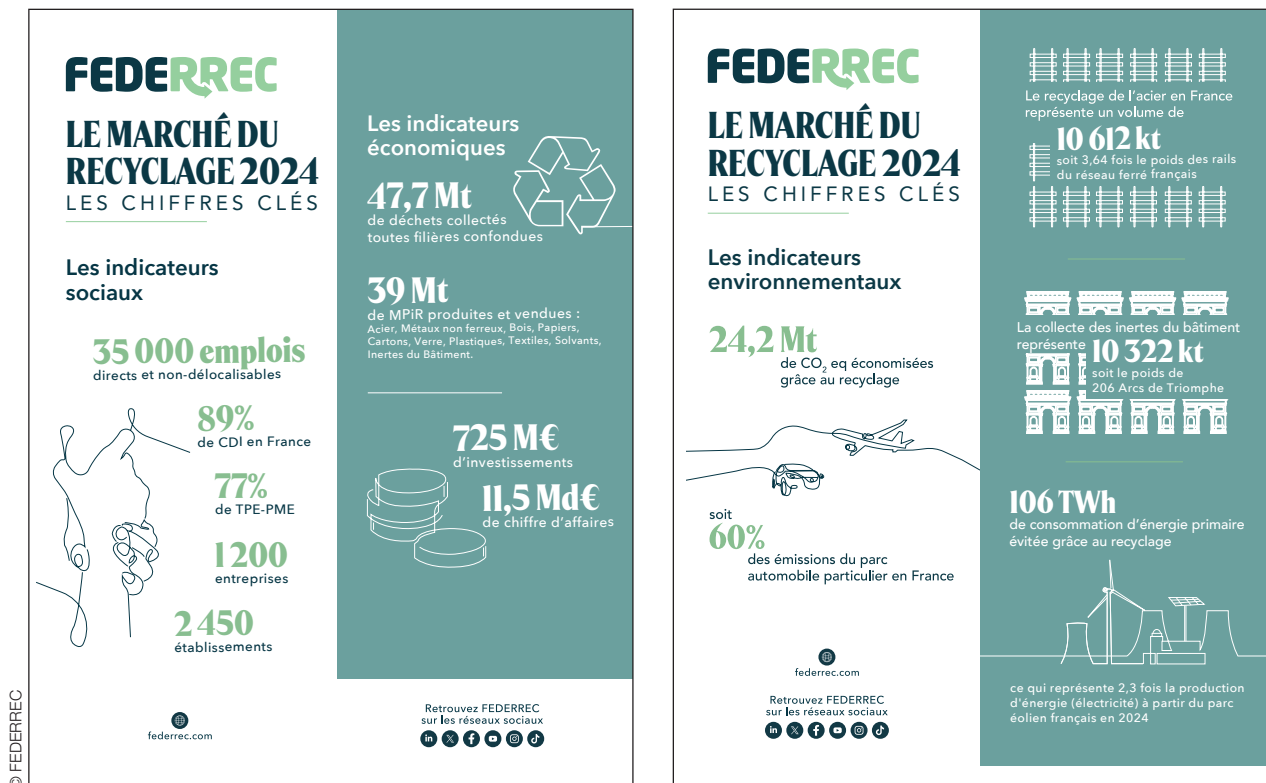
Le point principal du combat, car c'est d'un véritable combat qu'il s'agit, est de mettre tous les acteurs ensemble sur la même ligne stratégique. Les partenaires sont nombreux :

- l'État, qui se présente dans sa diversité et l'Europe, dans son appétit de tout régenter ;
- les éco-organismes, qui utilisent de l'argent quasi public pour parfois favoriser les metteurs en marché¹ ;
- les collectivités locales, qui sont elles aussi divisées et souvent trop sensibles au « court-termisme » politique ;
- les entreprises du recyclage et du réemploi, qui doivent de leur côté prendre mieux conscience de leur responsabilité envers le bien commun ;
- les associations diverses, qui ne doivent pas croire qu'elles ont à elles seules la solution et doivent se méfier du communautarisme ;
- les metteurs en marché, qui se lancent aujourd'hui dans le réemploi ;



▲ Des textiles traités pour être ensuite recyclés, dans les ateliers de l'entreprise Nouvelles Fibres textiles.

CHIFFRES CLÉS DU MARCHÉ DU RECYCLAGE 2024



● enfin, les industries de production, qui doivent intégrer beaucoup plus de produits recyclés dans leur process et améliorer l'écoconception de chaque produit.

Bref, le défi collectif est immense.

Vers un modèle industriel partagé

Une remarque particulière est à ajouter sur la responsabilité élargie des producteurs (REP). C'est une règle européenne et française bienvenue. Mais la France a fait le choix de confier cette mise en œuvre du principe pollueur-payeur à des éco-organismes, regroupant uniquement les metteurs en marché (qui peuvent être les pollueurs), et ce avec de l'argent quasi public (les écocontributions). Mais parfois, cela crée quelques difficultés !

Il est nécessaire de changer cela et que les acteurs de ce secteur aient une place dans la gouvernance des éco-organismes, en vue d'aller vers la création d'une autorité administrative chargée de contrôler et impulser le tout. Le recyclage n'est plus seulement un sujet d'environnement, mais dorénavant

avant tout un sujet de ressources et d'industrie : un cadre de travail cohérent entre l'amont (les metteurs en marché) et l'aval (les recycleurs) doit être mis en œuvre afin de projeter l'ensemble dans une nouvelle dynamique d'investissement et de vision industrielle partagée. Le combat écologique à mener, couplé à la responsabilité collective envers les générations futures, mérite bien cette révision profonde de notre modèle de REP si l'avènement d'une économie circulaire responsable, performante et soucieuse des ressources de la planète, est souhaité.

Respecter chacun des partenaires dans ce secteur économique est une nécessité absolue. L'intérêt général ne peut être mis en œuvre qu'avec l'engagement à la fois du monde économique, des collectivités locales et du monde associatif ; l'intérêt des entreprises (osons le mot « profit », qui seul permet l'investissement) doit être préservé. Le gouvernement a mis en place des plans, le Parlement a adopté des lois, Bruxelles a élaboré des directives ou des règlements, mais cela ne suffit pas, voire peut se révéler contre-productif, car il existe encore des difficultés

à construire des stratégies industrielles de filières partagées. C'est l'enjeu du moment et ce n'est pas encore gagné. La France doit être pionnière de ce nouveau modèle en train de se construire, en investissant dans des pratiques durables, en favorisant l'innovation et l'emploi, et en renforçant la coopération internationale. Ainsi, il sera possible de créer un avenir plus vert et plus prospère pour les générations futures. Dans l'immédiat, il s'agit de concrétiser plus avant cette vision du recyclage et du réemploi ici exprimée et d'agir en conséquence, de rétablir un cadre de dialogue propice à la coopération entre les parties prenantes, là où le cadre législatif actuel les a opposées. L'économie circulaire est l'un des chemins pour répondre à l'une des crises majeures qui secouent le monde. Avec le recyclage et le réemploi, chacun peut s'avérer être un petit boulon (parmi des milliards d'autres), qui participe à la construction d'un mécano de sortie positive de la crise. ■

1. Est considérée comme metteur en marché, au sens de la responsabilité élargie du producteur, toute entreprise qui met des produits en vente sur le marché.